



**Votre partenaire HACCP**  
**Sécurité alimentaire - Qualité - Hygiène au quotidien**

---

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE HYGI-PLUS**

### **1- Clauses générales**

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de notre part.

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent les précédentes à compter du 01/09/2023.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales de vente au moment de la passation de sa commande.

### **2- Descriptions, images, photos**

Les spécifications, images et photos contenues dans nos catalogues et sur notre site internet sont données à titre indicatif et sans engagement. HYGI-PLUS se réserve le droit de modifier ou de supprimer des produits de ses catalogues, brochures et de son site internet sans préavis.

### **3- Prix, devis et commandes**

Nos prix s'entendent hors taxes, départ entrepôt et sur la base des tarifs en vigueur à la date de la commande. Ceux figurants sur nos catalogues, nos brochures et notre site internet sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles de variation.

Nos devis, sauf spécifications particulières, sont valables un mois à partir de leur date d'envoi.

Les commandes peuvent être passées par fax, par courrier, par mail ou par téléphone directement à notre service commercial. Nous recommandons à nos clients d'utiliser les références et désignations de nos catalogues et brochures pour leurs commandes. En cas de rédaction imprécise (référence, désignation, quantité, adresse de livraison...), nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs de livraison. Dans ce cas, les frais de ports retour et de réexpédition ne pourraient être à la charge d'HYGI-PLUS.

HYGI-PLUS se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige lié au règlement d'une commande antérieure.

Notre service commercial est à votre disposition pour vous fournir tous éléments utiles à la mise en place de contrats d'abonnement.

### **4- Transport, réception de marchandises, délais de livraison**

Nos produits sont livrés franco de port et d'emballage à partir de 500 euros HT de commande pour la France Métropolitaine, excepté pour les produits liquides et les produits volumineux (nous consulter). Pour toute commande inférieure à 500 euros HT, les frais de port et d'emballage sont de 26,50 euros HT. Pour les DOM-TOM et l'Étranger, nous consulter.

Le matériel livré n'est pas repris, sauf dans les cas et conditions prévus à l'article 7 des présentes C.G.V.

Nous expédions, à l'adresse de livraison que nous aura communiqué notre client, tous les articles figurant sur sa commande, à l'exception de ceux qui ne seront pas disponibles le jour de réception de sa commande ou celui de son traitement. Ceux-ci seront expédiés ultérieurement dès disponibilité.

Les incendies, inondations, grèves, guerres, rupture d'approvisionnement et tous autres accidents qui diminuent ou empêchent les fabrications sont considérés comme cas de force majeure et déchargent HYGI-PLUS de l'obligation de livrer.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode d'expédition. Il incombe au destinataire, en cas de retard, pertes ou avaries, d'exercer son recours contre les transporteurs, dans les 3 jours qui suivent celui de la réception (article 105 du Code de Commerce).

Étant liés à d'autres partenaires pour les livraisons, les délais de livraison pouvant être mentionnés sur nos devis ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards éventuels de livraison ne donnent pas droit au client d'annuler la commande, de refuser les produits ou de réclamer des dommages et intérêts.

### **5- Paiement, retard et défaut de paiement**

Nos factures sont payables à notre siège de La Bretonnière La Claye, comptant pour la première commande et à 30 jours date de facture pour les commandes suivantes, par chèque, virement (possible via notre site internet) ou mandat administratif et sans escompte, même en cas de règlement comptant. Nous nous réservons le droit dans certains cas de demander un règlement avant expédition.

En cas de règlement intervenant après la date de paiement résultant des présentes conditions générales de vente :

- L'acheteur devra régler à compter du jour de l'échéance sans mise en demeure préalable une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros » (article L441-6 du Code de commerce),

- HYGI-PLUS pourra suspendre toute commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

## **6- Clause de réserve de propriété**

HYGI-PLUS se réserve la propriété des marchandises livrées à l'acheteur, jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et accessoires. Jusqu'à cette date, l'acheteur supportera le risque des dommages que ses biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

HYGI-PLUS, sans préjudice d'une action éventuelle en dommages-intérêts, pourra résilier la vente et reprendre en totalité les marchandises précitées pour toute facture non payée à l'échéance, ou en cas de détérioration manifeste du crédit de l'acheteur. Cette disposition sera valable même au regard des tiers qui voudraient saisir les marchandises ou matériels livrés par HYGI-PLUS.

L'acquéreur s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises tant qu'il n'en a pas réglé intégralement le prix.

## **7- Garantie, retours et SAV**

Nos produits bénéficient de la garantie fabricant mentionnée dans les fiches techniques ou les modes d'emploi à compter de la date de livraison. Si la garantie n'est pas mentionnée, elle est automatiquement de 1 an.

La garantie ne s'applique pas aux produits consommables.

La garantie ne couvre pas l'usure normale d'un produit. Elle ne couvre pas non plus la négligence, l'usage anormal, les causes accidentelles externes.

Toute intervention du client lui-même ou d'un tiers sur le matériel garanti annule tout recours.

Il est rappelé qu'HYGI-PLUS ne saurait être tenu responsable en cas de refus du constructeur d'appliquer sa garantie commerciale pour les raisons légitimes exposées ci-dessus.

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et écrit d'HYGI-PLUS. Afin de traiter correctement votre demande de retour de produit, une copie de la facture ainsi qu'un descriptif de la non-conformité doivent être joints au retour. Les produits devront nous être retournés dans leur emballage d'origine non endommagé. A défaut, le retour ne pourra être accepté.

Les frais de port engagés pour le retour du produit ainsi que les frais de réexpédition après réparation, étalonnage ou échange sont à la charge du client.

HYGI-PLUS se réserve le droit soit de remplacer un article, soit d'établir un avoir de la valeur du prix facturé.

La garantie ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts.

## **8- Responsabilité sociétale et environnementale**

HYGI-PLUS s'engage à défendre et promouvoir un environnement durable. Aussi, nous avons mis en place une Charte RSE. Nous invitons nos partenaires et clients à respecter au mieux ces engagements.

## **9- Responsabilité**

HYGI-PLUS ne peut être tenu pour responsable des dommages matériels, immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés.

## **10- Violation des droits de propriété industrielle**

HYGI-PLUS ne pourra en aucune manière être tenue responsable des violations de droits d'auteur, de brevets, de droits de licence, de marques ou de tous droits similaires effectués de quelque manière que ce soit par le client ou par toute personne par lui substituée.

Dans l'hypothèse où la responsabilité d'HYGI-PLUS pourra être engagée du fait de telles violations, HYGI-PLUS se réserve le droit de mettre en cause la responsabilité du client et de demander à celui-ci le paiement de l'intégralité des préjudices, pénalités ou dommages-intérêts mis à charge.

## **11- Juridiction - Droit applicable**

Toutes les clauses contenues dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations qui y sont visées seront soumises au droit français. Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable. En cas de litige seront seuls compétents les Tribunaux de La Roche sur Yon. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.